

Une petite faim ?

Quel plat du jour ?  
Dans quel resto. ?



© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 11/01/2007 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

**Sélestat**

**Villé / Signal Lux**

## En redressement judiciaire

L'avenir de Signal Lux et de ses 123 salariés est en suspens. Suite à la demande de redressement judiciaire, déposée par la direction le 21 décembre dernier, la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar a rendu sa décision mardi soir. L'entreprise villoise a été placée en redressement judiciaire.

« Nous avons un sursis », affirme le représentant de la section syndicale CGT. La chambre commerciale du tribunal de grande instance (TGI) de Colmar a en effet annoncé, mardi soir, le redressement judiciaire de l'entreprise Signal Lux. « Il a été décidé une période d'observation de six mois. Entre temps, une nouvelle rencontre aura lieu le 13 mars », indique-t-on au service des redressements et liquidations judiciaires du TGI. « On sera sous surveillance pendant trois mois renouvelables si besoin est », précise le délégué CGT.

A l'issue d'une réunion avec le comité d'entreprise, la direction de l'entreprise, qui fabrique des voyants et des interrupteurs pour jouets et appareils électroménagers, a informé les salariés de la décision prise par la chambre commerciale. « Le travail continue. Pour nous, rien ne change. Cette procédure est l'occasion de faire plus d'efforts pour avoir de meilleurs résultats », explique Gabriella Baccalini, directrice des ressources humaines et responsable du site villois.

### « Assurer la pérennité du site et des emplois »

Une demande de redressement judiciaire y avait été déposée le 21 décembre par la direction pour « assurer la pérennité du site et par conséquent celle des 123 emplois ». Le dossier a été examiné mardi, en fin d'après-midi (DNA du 9/01/07). Initialement prévue le 23 janvier, l'audience avait été avancée à la demande des responsables de l'entreprise afin de « résoudre rapidement la situation ». « Des administrateurs vont être nommés. Ce redressement va permettre à la société de faire le point et surtout de payer les fournisseurs », note le délégué CGT.

De son côté, Gabriella Baccalini se veut confiante. Et confirme : « Cette procédure nous permettra d'assainir la situation financière dans les six à douze prochains mois. On aura la possibilité d'étaler voire d'annuler nos dettes et de



Située place de la Gare à Villé, l'entreprise Signal Lux a été placée en redressement judiciaire. (Photo DNA-Jean-Paul Kaiser)

[Pour zoomer, cliquez sur une image](#)

### L'inquiétude règne

« Une procédure de sauvegarde concernant Signal Lux Electronics a également été prononcée », annonce la greffière du service des redressements et liquidations judiciaires de la chambre commerciale du TGI de Colmar. Comme pour Signal Lux France, la période d'observation sera de 6 mois et le dossier sera étudié le 13 mars. Implantée en zone industrielle, la société avait été créée en 1986 afin « d'anticiper les évolutions du marché vers l'électronique ». Actuellement, 12 à 13 salariés fabriquent des modules électroniques (cartes électroniques, ...). Une activité essentiellement manuelle. Selon nos sources, le bâtiment serait en vente pour un montant de 780 000 €. Le déménagement de Signal Lux Electronics vers Signal Lux France, place de la Gare à Villé, aurait dû avoir lieu entre Noël et Nouvel an. Faute de moyens financiers, le projet de la direction n'a pu se concrétiser.

V.K.

« négocier des accords avec la société-mère, Signal Lux basée en Italie afin d'épargner. » Des renégociations sont, selon ses dires, déjà en cours depuis six mois. « Nous n'avons pas gagné d'argent, mais nous avons pu faire des économies. »

### « Nous allons nous battre »

Face au redressement judiciaire, les syndicalistes « attendent de voir ». « Je n'ai pas assez d'informations pour me prononcer dans l'immédiat », souligne le représentant CGT. « On va voir la politique menée par la direction, s'il y a moyen de redresser la barre et comment vont réagir les fournisseurs. » Il ajoute : « Nous allons continuer à travailler en faisant attention à ce qui se passe. Nous allons nous battre pour mettre toutes les chances de notre côté. Après, tout dépend des administrateurs et de la politique de la direction. [...] Si une décision est prise rapidement, nous allons essayer de faire en sorte que la situation actuelle tourne en notre faveur. Et s'il y a repreneur, que l'activité reste à Villé. »

Pour André Frantz, interrogé hier, il est « primordial de maintenir les emplois ». Si le maire de Villé déplore qu'il y ait « nécessité de déposer le bilan pour mettre en place un redressement judiciaire », il estime que cette procédure doit « permettre de travailler en toute sérénité ». « Il y a un point positif, le carnet de commandes est bien rempli, maintenant il faut travailler en partenariat avec les organismes tels que l'Association de développement du Bas-Rhin (Adira) pour repartir sur de bonnes bases. »

Un nouveau départ pour la dernière grande entreprise de Villé et l'une des plus importantes du canton. Un nouveau départ quelque peu inquiet par la situation de la société-mère italienne. Selon nos sources, elle connaîtrait elle-aussi des difficultés financières. « C'est pareil dans tout le groupe. Tout le groupe est en mauvaise santé », confirme le représentant de la section syndicale CGT. Toujours selon nos sources, Signal Lux France serait « totalement tributaire de l'entreprise italienne pour la moitié de sa production ». Reste à savoir si la situation de la société-mère, tout comme celle de la filiale tunisienne Tunilux, influenceront ou non l'avenir du site villois.

**Véronique Kuhn**

Édition du Jeu 11 jan. 2007

---

**Page imprimée depuis l'adresse:**

[http://www.dna.fr/alsace/selestat/20070111\\_DNA006652.html](http://www.dna.fr/alsace/selestat/20070111_DNA006652.html)

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorisent qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistrement sur ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de s. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à [serviceclient@dna.fr](mailto:serviceclient@dna.fr)